



Doc. 13919
17 novembre 2015

Le sort des détenus gravement malades en Europe

Amendement¹ n° 2

déposé par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 10.4.1, insérer les mots suivants:

«y compris en cas d'accouchement».

1. 2015 - Commission permanente de novembre

